

Avant la grande réorganisation du système monétaire, en 1612, les Archiducs avaient consulté entre autres les Etats provinciaux dont ils firent venir des délégués à Bruxelles. De ces consultations il résulta bien l'émission de multiples et de sous-multiples d'or et d'argent, mais également une spéculation effrénée.

A côté de l'insécurité de la situation politique, le coût exorbitant du taux de l'argent formait une des raisons principales de l'appauvrissement des provinces belgiques. Comme, dans ces régions catholiques, on tenait encore à distinguer entre l'usure et l'intérêt, il y régna longtemps la plus grande confusion.

Alors que les docteurs catholiques continuaient à défendre l'usure, les marchands se prévalaient de la tolérance décrétée en 1540 par Charles Quint et fixant à 12% la limite du taux des prêts entre commerçants.

Ce qui avait inquiété les Archiducs, dès le début de leur règne, c'était le taux de 33% que les «Lombards» *) prélevaient dans les tables de prêt, taux qui comprenait d'ailleurs une redevance due au souverain. Par une ordonnance datée du 8 mai 1600, les Archiducs, donnant suite aux doléances qui leur avaient été adressées à ce sujet, réduisirent ce taux à 12%. (33)

Pour concurrencer les tables de prêt des Lombards et des Juifs, l'Infante Isabelle introduisit à partir de 1618 les Monts-de-piété et chargea de leur installation son architecte général Venceslas Coeberghe. Le succès de l'institution fut d'autant mieux garanti que l'Infante, par ses efforts inlassables, s'était assuré le concours du clergé des grandes villes. (34)

Les Lombards allèrent se plaindre au Roi et réussirent même à susciter des objections de la part de la Cour de Rome qui en vint à combattre la nouvelle institution parce que pratiquant le prêt à intérêt... il est vrai minime. Isabelle, non seulement eut raison de toutes ces intrigues, mais eut même la satisfaction, en 1625, de voir les ministres de Philippe IV lui demander un expert à charger d'introduire les Monts-de-piété en Espagne. C'est que les rusés Espagnols avaient sûrement appris que l'institution destinée à soulager les pauvres, pouvait aussi être détournée de son but initial et utilisée à des fins autrement utilitaires. **)

Quasi insurmontables furent les difficultés que rencontrèrent les souverains pour empêcher la décadence des affaires commerciales et industrielles en général et de celles de la place d'Anvers en particulier qui, bloquée par les Hollandais, dut bientôt céder son hégémonie à Amsterdam. Désolant pour le monde des affaires était aussi le fait que les habitants des Pays-Bas étaient exclus du commerce des Indes.

Les ateliers relativement florissants furent, en grand nombre, transférés à l'étranger; de ceux qui restèrent au pays, beaucoup étaient en ruines. Pour améliorer cette situation désespérante et maintenir au pays, en les favorisant, les hommes entreprenants, Albert et Isabelle tentèrent du moyen des octrois et privilèges. Cela réussit notamment dans les industries de la tapisserie, de la verrerie, des verrières et de la forgerie.

*) Par ce terme on désignait tous ceux qui s'occupaient de finances en général et d'usure en particulier.

**) Les Monts-de-piété furent supprimés par la Révolution française, ressuscitérent par la suite, furent réorganisés en 1848 et ont presque tous disparu de nos jours. (35)